

LAURE CAU

Commissaire aux comptes

.....

Membre de la Compagnie  
Régionale de Toulouse

RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES

Comptes Annuels  
Exercice clos le 30 Juin 2019

**Jeunesse Sportive Cugnalaise**  
**OMNISPORTS**

Association sportive régie par la loi de 1901  
Siège social : 7 Rue du Vivier  
31270 CUGNAUX

Laure CAU - Commissaire aux comptes - RCS TOULOUSE 533 776 597  
109, Avenue de Lespinet – Bâtiment D - 31400 TOULOUSE  
Tel : 05.31.61.61.91 Fax : 05.31.61.61.87 Mail : conseil@cabinetcau.com

Aux adhérents,

## **I - Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Jeunesse Sportive Cugnalaise OMNISPORTS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

## **II – Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **III – Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne le cycle achat et plus particulièrement les charges externes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

### **IV – Vérification du rapport de gestion et des documents adressés aux adhérents**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du comité directeur et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.



## **V – Responsabilités du comité directeur et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient au comité directeur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association de poursuivre son exploitation de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

## **VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significatives liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

h

- Il apprécie la représentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Toulouse, le 13 Novembre 2019*

Laure CAU, Commissaire aux comptes

**LAURE CAU**  
*Commissaire aux comptes*  
Bâtiment D  
109 Avenue de Lespinet  
31400 TOULOUSE  
Siren : 533 776 597

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 18		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions	15 558	9 160	6 398	5 033	1 365	27.12	
	Installations techniques Matériel et outillage	49 732	37 333	12 400	14 117	1 717	12.16	
	Autres immobilisations corporelles	25 851	24 023	1 828	3 462	1 633	47.19	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total I</b>	91 141	70 516	20 626	22 611	1 985	8.78		
Comptes de liaison								
<b>Total II</b>								
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Créances usagers et comptes rattachés	17 663		17 663	5 272	12 391	235.04	
	Autres créances	1 648		1 648		1 648		
Valeurs mobilières de placement	100		100	100				
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	648 260		648 260	583 524	64 736	11.09		
Charges constatées d'avance (3)	18 907		18 907	22 194	3 287	14.81		
<b>Total III</b>	686 578		686 578	611 090	75 488	12.35		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	777 719	70 516	707 204	633 701	363	11.60		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

document visé  
par le  
Commissaire  
aux comptes

**BILAN PASSIF**

		<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
				30/06/2019	12	30/06/2018	18	Euros	%
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>								
	Fonds associatifs sans droit de reprise		160 377		160 377				
	Ecarts de réévaluation								
	Réserves :								
	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées								
	Autres réserves								
	Report à nouveau		295 494		265 643		29 851		11.24
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>		88 757		29 851		58 906		197.33
	<b>Autres fonds associatifs</b>								
Fonds associatifs avec droit de reprise :									
Apports									
Legs et donations									
Résultats sous contrôle de tiers financeurs									
Ecarts de réévaluation									
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables									
Provisions réglementées									
Droit des propriétaires									
<b>Total I</b>		544 629		455 872		88 757		19.47	
	Comptes de liaison								
	<b>Total II</b>								
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques				28 000		28 000		100.00
	Provisions pour charges								
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement								
	Fonds dédiés sur autres ressources								
	<b>Total III</b>				28 000		28 000		100.00
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires								
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		96				96		
	Emprunts et dettes financières divers		4 265		4 372		107		2.45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		24 059		46 505		22 445		48.26
	Dettes fiscales et sociales		27 256		24 165		3 091		12.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
	Autres dettes		17 484		2 212		15 272		690.49
Instrument de trésorerie									
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance		89 414		72 576		16 838		23.20
	<b>Total IV</b>		162 575		149 830		12 745		8.51
	Ecarts de conversion passif (V)								
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		707 204		633 701		73 503		11.60

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

73 161  
96

77 254

document visé  
par le  
**Commissaire  
aux comptes**

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2019 12	30/06/2018 18	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	38 825	50 167	11 342	22.61
Production vendue de Biens et Services	621 536	912 962	291 426	31.92
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	245 545	330 204	84 659	25.64
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	964	3 432	2 468	71.91
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	53 643	60 352	6 709	11.12
<b>Total I</b>	<b>960 513</b>	<b>1 357 116</b>	<b>396 603</b>	<b>29.22</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	660 282	981 396	321 115	32.72
Impôts, taxes et versements assimilés	3 569	5 187	1 618	31.20
Salaires et traitements	156 253	258 656	102 402	39.59
Charges sociales	37 426	64 150	26 724	41.66
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 896	14 211	7 315	51.47
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	160	1 187	1 027	86.52
<b>Total II</b>	<b>864 586</b>	<b>1 324 787</b>	<b>460 202</b>	<b>34.74</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>95 927</b>	<b>32 329</b>	<b>63 598</b>	<b>196.73</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

document visé  
par le  
Commissaire  
aux comptes

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 30/06/2019 12	Exercice N-1 30/06/2018 18	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	2 950	2 844	106	3.73
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	2 950	2 844	106	3.73
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	2 950	2 844	106	3.73
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	98 877	35 172	63 704	181.12
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	101		101	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total VII</b>	101		101	
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 220	4 692	5 528	117.81
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		594	594	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>Total VIII</b>	10 220	5 286	4 934	93.33
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	10 119	5 286	4 833	91.43
Impôts sur les bénéfices (IX)		35	35	100.00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	963 563	1 359 960	396 397	29.15
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	874 806	1 330 109	455 303	34.23
<b>Solde intermédiaire</b>	88 757	29 851	58 906	197.33
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	88 757	29 851	58 906	197.33

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

	page
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	12
Informations générales complémentaires	12
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Evaluation des créances et des dettes	13
Disponibilités en Euros	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

document visé  
par le  
Commissaire  
aux comptes

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 707 203.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 960 512.56 Euros et dégagant un excédent de 88 757.15 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019. Contrairement à l'exercice précédent qui était exceptionnellement d'une durée de 18 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été arrêtés conformément au Plan comptable, au règlement ANC, en tenant compte des dispositions du règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations ; dans le respect du principe de prudence, et de l'indépendance des exercices en présupposant de la continuité d'exploitation.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

##### Subventions de la mairie de Cugnaux

Le montant de la subvention versée par la mairie de Cugnaux pour l'année civile 2018 à l'Association Jeunesse Sportive Cugnalaïse (J.S.C.) s'élève à 275 000€.

##### Cotisations des adhérents et achats de licences

Les cotisations des adhérents sont généralement perçues au début de l'année sportive (septembre et mois suivants) et concernent toute l'année sportive. Les sommes encaissées d'avance (jusqu'en juin si elles concernent la saison suivante), le cas échéant, sont enregistrées en fin d'exercice comptable dans le compte "produits constatés d'avance".

Il en est de même pour les achats de licences, dont les sommes payées d'avance sont inscrites dans le compte "charges constatées d'avance".

##### Associations juridiquement indépendantes

Les sections sportives Rugby, Tennis de table, Roller et Cyclisme constituent des associations juridiquement indépendantes de l'Association J.S.C. mais sont liées à cette dernière par une convention.

Notamment car la mairie de Cugnaux verse à J.S.C. une subvention destinée à

document visé  
par le  
SARL EXCO A2A TOULOUSE  
Commissaire  
aux comptes

## **ANNEXE**

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

l'ensemble des sections sportives y compris ces 4 sections.  
Les comptes présentés ci-joints n'incluent pas ces 4 sections.

Les résultats au 30 juin 2019 sont les suivants :

- J.S.C. : excédent de 88 757€
  - Rugby : excédent de 3 975€
  - Tennis de table : déficit de 9 145€
  - Roller : excédent de 1 191€
  - Cyclisme : déficit de 322€
- Total : 84 456€

### **Contributions volontaires**

Le bénévolat constitue une ressource significative pour l'ensemble des sections, mais sa valorisation serait trop complexe à évaluer.

## **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

document visé  
par le  
Commissaire  
aux comptes